

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/68a646d15d162f47475ccb39>

Date d'obtention : 2024-02-09 14:20:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est de notre devoir, en tant éducatrice spécialisée d'Agir rapidement. De ne jamais regarder le contenu du téléphone,. de sortir notre trousse SEXTO et de bien suivre les étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois qu'elle me permettra de cibler plus rapidement la situation et d'agir de façon légal et cohérente.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais regarder le contenu du téléphone, intervenir rapidement, de bien suivre la démarche de la trousse.